

# Écrevisse américaine

## *Orconectes limosus*

### Description

Cette seconde espèce d'écrevisse mesure entre 7 et 8 cm de long et peut parfois même atteindre 14 cm pour certains spécimens. Les femelles sont plus grandes que les mâles. La carapace de l'écrevisse américaine est lisse avec quelques épines latérales de part et d'autre du sillon cervical. Concernant la couleur, elle est sombre, d'un noir-verdâtre avec des marques brunes-orangées transversales typiques sur l'abdomen.

### Habitat

*Orconectes limosus* vit dans des eaux stagnantes ou des cours d'eau lents à fond vaseux. On la trouve sous les pierres et parmi les racines des arbres. Elle peut tolérer des taux d'oxygène faibles et des eaux faiblement polluées.

### Alimentation

Son régime alimentaire est presque semblable à l'écrevisse autochtone, c'est à dire qu'elle aime consommer des végétaux, des débris organiques ainsi que des macro-invertébrés : mollusques, vers, petits crustacés, petits poissons et larves d'insectes.

### Reproduction

L'écrevisse américaine a un cycle de vie de 36 à 48 mois. La ponte comprend entre 150 et 450 œufs, leur incubation est comprise entre 5 et 8 semaines au printemps. Les jeunes mesurent 6 cm à l'automne et atteignent leur maturité sexuelle au printemps suivant.

### Menaces

Cette espèce d'écrevisse est atteinte par la maladie de la porcelaine <sup>(1)</sup>, par un parasite pathogène du genre *Psorospermium* et par un champignon du genre *Didymaria*.

### Protection

*Austromopatambius pallipes* est une espèce inscrite aux annexes II et V de la directive "habitat-faune-flore" ainsi qu'à la convention de Berne à l'annexe III. En outre, cet animal est protégé par l'article 1er qui stipule qu'il est interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers à cette espèce. Enfin, des mesures ont été prises concernant la réglementation de sa pêche. Cette dernière est interdite dans certains départements.

### À savoir

La présence de l'écrevisse américaine est due à l'homme, en effet, elle est introduite en 1912 dans le Cher. Par la suite elle s'est bien acclimatée à la France et a colonisée l'ensemble du territoire ainsi que la Corse. On la retrouve dans la plupart des pays européens. Elle est considérée comme "nuisible", de ce fait, sa pêche est autorisée toute l'année peut importe sa taille.

<sup>(1)</sup> Maladie de la porcelaine = ce parasite rend le crustacé de plus en plus lent, le rend finalement incapable de se déplacer de se nourrir. L'animal décède lorsqu'il n'a plus le contrôle de ses maxillipèdes (deux premières paires de périoïpodes servant à se nourrir - source : crevettes.ch).



Photo : ©Ansgar Gruber

Sources : [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/853999/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/853999/tab/fiche)

Kyrali Nature

